



# La gazette de Bonvillers

## LE MOT DU MAIRE

Chers Bonvillois, chères Bonvilloises

### *A découvrir dans cette édition*

- Le mot du maire.
- Les décisions du conseil municipal
- Information recensement
- Le calendrier des événements dans la commune.
- Cimetière communal
- Réforme des retraites
- Votre région passera au tout numérique le 01 février 2011 !

Notre beau paysage a vêtu son manteau de neige, ce qui nous offre un paysage magnifique. Toutefois, nous devons rester vigilants sur les routes en évitant les routes intercommunales (Bonvillers/Ansauvillers ou Bonvillers/ Beauvoir) et être solidaire des personnes isolées. Soyez attentifs aussi à vos installations de chauffage et d'eau.

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et comme tous les ans le Père Noël est passé à Bonvillers le 12 Décembre pour nos plus jeunes enfants . Le spectacle encadré par Sophie Leroy et Aurore Devillers a été un vrai succès et je les remercie vivement.

En revanche, l'exposition des petites maisons illuminées n'est pas reconduite cette année pour faute de bénévoles. Toutefois, restés prêts à rejoindre les forces actives qui ont toujours besoin de vous.

Autre date à retenir, le 8 Janvier 2011 auront lieu les vœux de la commune avec la présence d'Olivier Dassault, notre généreux donateur qui remettra encore cette année un cadeau à notre école. La commune l'accompagnera dans cette démarche. Nous vous attendons nombreux pour ces réjouissances.

Pour votre information, la mairie sera fermée du 27 au 31 Décembre.

Concernant, les projets communaux, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours de démarrage et doit durer deux ans. N'ayant pas reçu le financement nécessaire concernant nos projets de limitation de vitesse et pour la réhabilitation du cimetière, nous sommes dans l'obligation de reconduire ces demandes de subventions sur 2011. Nous en profiterons pour renforcer ces travaux. Nous sommes donc en réflexion sur la pose de ralentisseurs et sur la reconstruction du mur du cimetière.

D'autres projets sont également en pour parler, notamment à propos de l'entretien du chemin appelé "chemin dit de Bonvillers" à Wavignies et de l'aménagement des combles de la Mairie afin d'économiser de l'énergie (le retour sur investissement prendrait seulement deux ans après les travaux, ce qui est remarquable).

Diverses réflexions sont également d'actualité comme l'organisation du cimetière, la baisse de luminosité communale de 22H à 6H, les économies d'énergie ( chauffage +eau) à la Mairie/ école et à la salle communale (dossier suivi par Sébastien Jammaux et Jean-Claude Monnery).

Enfin, une étude photo-voltaïque a été réalisée pour la Mairie/ école et une étude concernant l'accès handicapé a été faite dans le but de nous permettre de la mettre en place suivant nos éventuels travaux. Ces dossiers sont suivi par Stéphane Vercléven et Sébastien Jammaux.

Bonvillers s'est rattaché à la Communauté de Communes pour l'entretien des routes communales, extra communales et extra limite de village suivi par Jacques Gallopin. Comme vous avez pu le constater, l'entretien des routes et des chemins a été réalisé par la commune (chemin de la chaussée Brunehaut) .

Je tiens à vous alerter car des déchets ont été retrouvés dans les chemins, que les auteurs sachent faire preuve de civisme, c'est une honte. Des déchetteries sont à votre disposition et ce service est accessible à tous. Aussi, des panneaux de circulation ont été endommagés. Sachez que cela coûte à la collectivité.

Pour être plus positif, j'adresse toutes mes félicitations à la commission embellissement qui a reçu le prix d'effort d'embellissement. Voici une belle récompense! Bravo à Jacques Gallopin et toute son équipe.

A propos des réglementations, beaucoup de choses ont été dites sur la taxe d'habitation. Sachez que la commune percevra les mêmes dividendes que l'année dernière et que le contribuable aura une redevance identique.

Dernière chose, le tout numérique arrive sur vos écrans de télévision. Des aménagements sont éventuellement à prévoir suivant vos installations (cf article joint).

Enfin, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très joyeuses fêtes de fin d'année en espérant vous voir nombreux à nos diverses manifestations.

En vous souhaitant bonne lecture.

Vincent LOISEL



## LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 01 décembre 2010. Voici ce qu'il fallait retenir de cette réunion.

- 1 . **Sécurité** : Pour les ralentisseurs dans le village, le devis s'élève à 33000 € pour trois ralentisseurs (le premier au niveau de l'école puis un ralentisseur pour l'entrée et la sortie du village au niveau de la route départementale. Nous sommes en attente des réponses de subventions.
- 2 . **Entretien** : Concernant les travaux du cimetière (mur, reprise de concession et l'ossuaire) Monsieur le Maire informe que les demandes de subventions demandées n'ont pas été retenues pour cette année. La demande de subvention est reconduite pour 2011.
- 3 . **Entretien** : une étude va être réalisée pour l'isolation des combles de la mairie et de l'école de la commune. Demande de subvention de 8000€ à la FREM.
- 4 . **Environnement** : Le conseil municipal étudie la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'école du village. La décision sera prise lors de la prochaine réunion
- 5 . **Entretien** : Pour les chemins goudronnés, une demande de subvention de DGE ou au conseil général va être effectuée pour une somme de 10000 €.
- 6 . **Salle des fêtes** : Monsieur Monnery informe qu'une barre permettant de mettre des rideaux pour couper la salle des fêtes en deux parties (pour des spectacles par exemple) sera installée prochainement.
- 7 . **Regroupement scolaire** : La commune va offrir un micro-onde au RPI lors des vœux du maire.
- 8 . **Animation** : La commune offrira un bon d'achat, et le comité des fêtes offrira une crêpe une boisson aux anciens de la commune lors du goûter du 22 décembre. Lors de ce goûter, une vente de crêpes sera organisée par et au profit des enfants de la commune pour organiser une sortie au bowling.
- 9 . **Cimetière** : Un règlement du cimetière a été rédigé et sera prochainement affiché sur le panneau de la mairie pendant quelques semaines et sera consultable par la suite en mairie. Il fixera notamment le prix et la durée des concessions.
- 10 . **Animation** : Une aide de 100 € sera allouée à la section peinture de l'association remue village.
- 11 . **Animation** : La commune a reçu le prix d'encouragement pour le fleurissement de la commune

***ATTENTION : La secrétaire de mairie étant en congés le mardi 28 Décembre 2010, la mairie sera fermée du 27 au 31 décembre.***

## INFORMATION RECENSEMENT

A COMPTER DU 20 JANVIER MADAME CHANTAL WANESSE PASSERA POUR LE RECENSEMENT INSEE DE LA COMMUNE MERCI DE LUI OFFRIR UN BEL ACCEUIL ET DE LUI REMETTRE LES DOCUMENTS COMPLETES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

Article de V. Loisel

## LE CALENDRIER DES PROCHAINS EVENEMENTS DANS VOTRE VILLAGE

**22 Décembre 2010** : Le comité des fêtes en partenariat avec la commune organise cette année une après midi récréative à partir de 14H30 destinée à l'ensemble du village. Ce moment consistera en une rétrospective de l'émission de radio " horizon 60". Les adolescents du village proposeront des crêpes, les fonds récoltés leur permettront de s'offrir une partie de bowling nouvellement ouvert à St Just en Chaussée. Cet établissement appartient à Madame et Monsieur Casel, habitants de Bonvillers. Nous pouvons saluer l'initiative des adolescents à se rapprocher des seniors, encourageons- les!

**08 Janvier 2010** : A 11H00, vœux du maire à la salle des fêtes en présence de Monsieur Dassault.

**21 janvier au 21 février 2010** : Recensement effectué par Madame Wanesse (le recensement est obligatoire et à titre secret).

**01 février 2010** : Bonvillers passe au tout numérique.

**Février 2010 (date à définir)** : Fête de la Saint valentin à la salle des fêtes.

## CIMETIERE COMMUNAL

### Registre des concessions :

Chaque concession reçoit un numéro d'ordre par allée alphabétique.

Dans le cadre d'une restauration des allées du cimetière une nouvelle numérotation est établie pour certaines allées.

Pour chaque concession réorganisée apparaîtra l'ancienne et la nouvelle numérotation.

Le registre du cimetière sera remis à jour à ce nouvel aménagement.

### Dépôt des déchets :

Les déchets doivent être entreposés selon un ordre différent :

- Les détritrus, couronnes, emballages cellophane, pots plastiques **dans la poubelle d'enlèvement hebdomadaire.**
- Les fleurs fanées, végétaux non ligneux **dans le composteur.**
- Les végétaux ligneux (tiges rigides) **dans le bac prévu pour ce dépôt.**

### Règlement du cimetière :

Un règlement du cimetière a été établi lors de la réunion du conseil municipal du 1er décembre 2010.

Ce règlement sera affiché aux entrées du cimetière et consultable en Mairie.

Il a été décidé de réserver trois emplacements dans le cimetière en terrain commun.

Article de J. C. Monnery

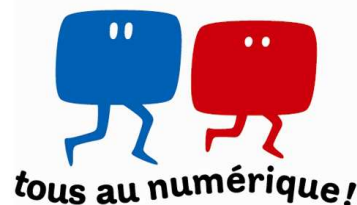
## REFORME DES RETRAITES

Pour en savoir plus sur votre situation personnelle ou sur la nouvelle réforme des retraites, l'administration met à votre disposition un site spécial :

[www.retraites2010.fr](http://www.retraites2010.fr)



## Votre région passera au tout numérique le 01 février 2011 !



### Qu'est ce que c'est :

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

### Jusqu'au jour du passage.

Allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture de votre région.

### Le jour du passage 01 février 2011

Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 31 janvier 2011 au 01 février 2011 :

Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

**Les émetteurs numériques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.**

### Êtes-vous concerné ?

**OUI**, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

**NON**, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite\* et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

(\* la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30/11/2011)

### Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins : Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture.

### Quand ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service.

## Besoin d'aide ?

*rendez vous sur le site officiel : <http://www.tousaunumerique.fr/>*

*appelez le : 0 970 818 818 du lundi au samedi de 8h à 21h (Prix d'un appel local)*